



DOSSIER DE CANDIDATURE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Formation : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : animateur

Mention : **Éducation** à l'Environnement vers un Développement Durable

Session : 2022- 2023

Dossier à retourner complété daté et signé au plus tard le _____ à:

« Pour les Enfants du Pays de Beleyrne »

24140 Montagnac-la-Crempse

06 01 63 46 85

NOM : -----Prénom : -----

Tél. : -----Mail : -----

Prescripteur (le cas échéant) : -----

Numéro de prescription (le cas échéant) : -----

Protection des données : les données recueillies par « Pour les Enfants du Pays de Beleyrne » ont pour but d'instruire au mieux votre candidature (convocation au recrutement, pré-requis, équivalences, financements). Consultez notre politique de protection des données sur www.beleymenature.org.



EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION ¹

COCHEZ LA CASES VOUS CONCERNANT POUR L'EXIGENCE 1 ET L'EXIGENCE 2

EXIGENCE 1

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

EXIGENCE 2

Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

+

Constituer un dossier récapitulant ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation.

OU

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- certificat de qualification professionnelle attestant de compétences à animer un groupe ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- tout diplôme de niveau IV et supérieur;
- certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance » (CAP) ;
- diplôme d'aide médico psychologique (AMP)
- diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES)

¹ Arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention « éducation à l'environnement vers un développement durable » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur », Annexe IV Exigences préalables à l'entrée en formation



FORMATION :

Diplôme d’enseignement général, agricole ou professionnel le plus élevé :

Titre, brevet ou diplôme dans le domaine du sport ou de l’animation:

Autre formation :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Demandeur d’emploi depuis le : -----

Salarié(e) depuis le : -----

Autre situation (précisez) : -----

CONDITION D’EXAMEN DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le présent dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

Un CV

Une photocopie des diplômes mentionnés dans le dossier de candidature

Une copie de la carte d’identité

Une lettre de motivation de 2 pages minimum présentant une ou des expériences bénévoles(s) ou professionnelle(s) d’animation

Fait le :

à :

Signature :

